



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET
DE DESIGN
LE MANS



DOSSIER D'INSCRIPTION

COMMISSION D'ENTRÉE DNSEP DESIGN COMPUTATIONNEL & MECATRONIQUE (GRADE MASTER) ANNÉE UNIVERSITAIRE 2019 – 2020

DATE DE LA COMMISSION 2 mai 2019

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS 2 avril 2019

PRÉ-SÉLECTION DES DOSSIERS 10 avril 2019

■ IDENTITÉ DU CANDIDAT

NOM -----

PRÉNOM -----

NOM DE JEUNE FILLE -----

SEXE Masculin Féminin

DATE DE NAISSANCE -----

LIEU DE NAISSANCE -----

NATIONALITÉ -----

ADRESSE -----

CODE POSTAL ----- VILLE -----

TÉLÉPHONE -----

COURRIEL -----

■ **ÉTUDES SUPÉRIEURES** (*joindre les justificatifs*)

Année universitaire	Établissement (nom et adresse)	Diplôme préparé / obtenu

■ **STAGE et/ou EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLES EN RELATION AVEC LA FORMATION**
(*joindre les justificatifs*)

Structure (nom et ville)	Stage ou exp. Prof.	Période : du .././20.. au .././20..

Date et signature

Les 2 pages ainsi que les pièces à joindre (cf notice à conserver) sont à renvoyer à l'adresse ci-dessous :

École supérieure d'art et de design TALM-Le Mans
28 avenue Rostov-sur-le don
72000 LE MANS

Tout dossier incomplet sera rejeté



NOTICE à conserver

Concours d'entrée au DNSEP Design computationnel & Mécatronique (Grade Master)
2 mai 2019
Pour l'année universitaire 2019/2020

■ Conditions requises pour accéder au concours

- En règle générale, vous pouvez postuler à ce DNSEP (Grade Master) en étant titulaire d'un Bac + 3 (ou être en année de Bac +3), il est évident qu'un goût prononcé pour le design, l'art, l'architecture et l'informatique est indispensable.
- Être titulaire du T.C.F. (Test de Connaissance du Français) ou DELF niveau B2 minimum, pour les candidats étrangers non francophones.

Exemples de diplômes recevables :

- Licence d'une filière universitaire (ou être inscrit en Licence au moment du concours) ;
- Diplôme des écoles d'art ou d'architecture équivalent au niveau Licence (DNA, DNAP, DNAT, équivalents étrangers, etc.) ;
- Diplôme des écoles d'ingénieurs (DUT, INP, Public MEN, privé, autres) ;
- Diplôme des écoles de commerces (EGC, ESC, autres).

■ Constitution du dossier administratif

- Les deux pages du dossier d'inscription complétées, datées et signées ;
- La photocopie d'une pièce d'identité : carte d'identité ou passeport, titre de séjour en cours de validité (pour les candidats étrangers) ;
- La copie du relevé de notes du Baccalauréat ;
- Les copies des diplômes et des relevés de notes des études post bac (traduction assermentée pour les documents rédigés dans une langue que le français) ;
- sept timbres autocollants tarif lettre rapide (ne pas les coller sur les enveloppes) ;
- Une photographie d'identité récente, collée sur la 1^{re} page du présent dossier ;
- Pour la convocation et les résultats : deux enveloppes 11 x 22 libellées à vos nom et adresse ;
- Pour le retour du dossier : une enveloppe à la même taille que celle qui a permis l'envoi du dossier ;
- Un chèque de 50 € libellé à l'ordre de DDFIP correspondant aux droits d'examen. Celui-ci est définitivement acquis pour la constitution du dossier ;
- Pour les candidats non francophones, la copie du T.C.F. (Test de Connaissance du Français) ou DELF niveau B2 minimum délivré par un des centres agréés par le C.I.E.P. (Centre International d'Études Pédagogiques : www.ciep.fr) ;
- Pour les étudiants chinois : Copie du "certificat d'authentification" (Credentials report) délivré par China Academic Degrees and Graduate Education Development Center les demandes de dérogation : un CV (curriculum vitae) et une lettre de motivation ;
- Certificat de scolarité de l'année en cours.

■ Constitution du dossier personnel

- Lettre de recommandation ;
- Curriculum vitae détaillant les acquis de formation en lien avec le master : pratique artistique et (ou) design, projets informatiques ou robotiques, projets personnels ;
- Une lettre de motivation argumentée sur la conception en design computationnel, la programmation informatique ou la robotique, les domaines d'intérêt variés ;
- Catalogue de réalisations (art, design, architecture, électronique, programmation informatiques), design, site web, logiciels, environnements VR, machines, etc.

■ Épreuves

- 1ère étape : 10 avril 2019
Une sélection sera opérée par un jury pour chacun des dossiers que nous aurons reçus.
20 étudiants seront admis à concourir, et recevront une convocation pour le 2 mai 2019, par mail ou courrier postal 15 jours avant.
- 2ème étape : Le 2 mai 2019
- Soutenance de votre dossier devant un jury.

■ Scolarité

➤ **Frais d'inscription après réussite au concours :**

Le conseil d'administration fixe annuellement le montant des droits d'inscription (*délibération n° 274-2015 en date du 9 décembre 2015 – arrêté n°24 06 2016*).

Pour l'année universitaire 2019-2020, ils s'élèveront à :

➤ Etudiants boursiers :

- Echelon 7 : 230 €
- Echelon 6 : 251 €
- Echelon 5 : 258 €
- Echelon 4 : 274 €
- Echelon 3 : 293 €
- Echelon 2 : 312 €
- Echelon 1 : 335 €
- Echelon 0 bis : 353 €

➤ Etudiants non boursiers : 500 €

Le règlement des droits d'inscription s'effectue en deux temps, versement de 150 € pour confirmation d'inscription (non remboursable en cas de désistement), versement du reliquat au regard de la situation de l'étudiant (boursier – non boursier) lors des formalités d'inscription définitive.

➤ **Demande de bourse :**

La demande de bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est à effectuer sur le site Internet du CROUS (dossier social étudiant) de l'académie dans laquelle vous êtes scolarisé(e) actuellement, **à partir du 15 janvier 2019.**

■ Contact

Le dossier est à envoyer à l'adresse suivante (Tout dossier incomplet sera rejeté) :

École supérieure d'art et de design TALM-Le Mans
28 av. Rostov sur le Don
72000 Le Mans

+ 33 (0)2 72 16 48 81

contact-lemans@talm.fr
esad-talm.fr